



Coronavirus (COVID-19) : une nouvelle aide complémentaire au Fonds de solidarité pour certaines entreprises

Actualité législative publié le 17/12/2021, vu 782 fois, Auteur : [Assistant-juridique.fr](https://www.assistant-juridique.fr)

Pour soutenir certaines entreprises impactées par les restrictions sanitaires, le gouvernement a décidé de créer une nouvelle aide financière, complémentaire au fonds de solidarité, qui prend la forme d'une subvention.

Pour soutenir les entreprises les plus durement impactées par la crise sanitaire, une nouvelle aide financière, complémentaire au fonds de solidarité, vient d'être créée pour chaque période mensuelle comprise entre le 1er juillet 2021 et le 31 octobre 2021.

Pour qui ?

Peuvent en bénéficier les entreprises qui répondent aux conditions suivantes au titre de chaque période éligible mensuelle comprise entre le 1er juillet 2021 et le 31 octobre 2021 :

- exercer une activité en secteur [S1](#) ou [S1 bis](#) ;
- avoir bénéficié au titre du mois considéré d'une aide versée par le Fonds de solidarité d'un montant égal à 1 500 € pour les entreprises de moins de 50 salariés ayant perdu 50 % de CA.

Combien ?

L'aide versée prend la forme d'une subvention, pour chaque période éligible, s'élevant à 20 % du chiffre d'affaires pris en référence, déduction faite, le cas échéant, du montant de 1 500 € déjà versé.

L'aide est versée uniquement si la différence est positive et est limitée à un plafond maximal de 200 000 € au niveau du groupe.

Pour mémoire, on parle de « groupe » pour désigner :

- soit une entreprise n'étant ni contrôlée par une autre, ni ne contrôlant une autre entreprise
- soit un ensemble de sociétés et d'entreprises en nom propre liées entre elles.

Pour plus d'infos : [Entreprise en difficulté : que faire ?](#)

Voir aussi notre guide : [Récupérer une facture impayée 2020-2021](#)

Articles sur le même sujet :

- [Récupérer une facture impayée](#)
 - [Éviter les impayés](#)
 - [Démission d'un gérant de SARL : mode d'emploi](#)
 - [Révoquer un gérant de SARL](#)
 - [Dissoudre une SARL](#)
 - [Guide pratique de la SARL](#)
-
- [Que faire en cas de déficit dans une SARL ?](#)
 - [Quand y a-t-il cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
 - [Comment déclarer la cessation des paiements d'une entreprise ?](#)
 - [Procédure collective : comment effectuer une déclaration de créances ?](#)
 - [Un créancier peut-il assigner un débiteur en redressement ou en liquidation judiciaire ?](#)
 - [Qu'est-ce que la période suspecte dans une procédure collective ?](#)
 - [Qu'est-ce que la période d'observation dans une procédure collective ?](#)
 - [Quelles sanctions pour les dirigeants d'une entreprise en procédure collective ?](#)
 - [En quoi consiste une procédure de liquidation judiciaire ?](#)
 - [Liquidation judiciaire : le sort des créanciers](#)
 - [Liquidation judiciaire : le sort des dirigeants](#)
 - [La situation des salariés lors d'une procédure de liquidation](#)
 - [Liquidation judiciaire : que deviennent les contrats en cours ?](#)
 - [Comment récupérer un bien auprès d'un client en procédure collective ?](#)
 - [Comment créer une entreprise malgré une interdiction de gérer ?](#)